

1989 • Fin avril, Valmy Féaux, ministre-président de l'exécutif de la Communauté française, vient à Gerpennes reconnaître officiellement les **quatorze** marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse jugées les plus traditionnelles (!) par le Conseil supérieur des arts et traditions populaires et du folklore, fondé le 20 février 1984 et que préside l'historien Jean-Marie Duvosquel. A cette occasion, le ministre alloue au musée des Marches de Gerpennes un subside de 80.000 F (2.000 euros). Les marches reconnues par ces messieurs sont : les marches Saint-Pierre de Biesmerée, Florennes, Morialmé, Thy-le-Château et Villers-deux-Eglises, la marche septennale Saint-Feuillen de Fosses, Sainte-Rolende à Gerpennes, Saint-Roch à Ham-sur-Heure et à Thuin, Saint-Eloi à Laneffe, Sainte-Anne à Silenrieux, Saint-Fiacre à Tarcienne, Notre-Dame à Walcourt et la Madeleine à Jumet.